Projet porté par
Osez le Féminisme et la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes, avec leurs partenaires européens



RAPPORT D'ACTIVITÉ

MOBILISATION EUROPÉENNE CONTRE LES CYBERVIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Bruxelles, 24 et 25 février 2026

OSEZ LE FÉMINISME

La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes

Synthèse des résultats

La mobilisation organisée à Bruxelles les 24 et 25 février 2026 s'inscrit dans le prolongement de travaux de plaidoyer amorcés dès 2025. Elle a permis de passer d'une dynamique de convergence entre organisations européennes à un **dispositif de plaidoyer coordonné auprès du Parlement européen et de la Commission européenne**. Cette mobilisation a constitué une étape majeure pour **renforcer la coopération entre organisations** de la société civile, **construire des alliances politiques** et **promouvoir une réponse européenne coordonnée aux cyberviolences contre les femmes et les filles**.

2 jours de mobilisation et de plaidoyer à Bruxelles

11 organisations recensées dans le programme

12 créneaux institutionnels programmés, dont 11 parlementaires

7 eurodéputé·es identifié·es comme relais prioritaires



1 — Contexte et objectifs du projet

En février 2025, Osez le Féminisme et la Coordination française pour le Lobby européen des femmes organisaient à Strasbourg un **colloque international consacré à l'exploitation sexuelle en ligne et aux cyberviolences sexistes et sexuelles**. Cet événement, accompagné d'une réunion stratégique réunissant des organisations européennes, a permis de poser les bases d'une mobilisation transnationale commune.

Tout au long de l'année 2025, cette dynamique s'est consolidée à travers la production de **notes de plaidoyer thématiques**, un **partenariat de recherche juridique** avec l'Université Paris Nanterre et la mise en œuvre d'**actions de plaidoyer coordonnées**.

La mobilisation de Bruxelles des 24 et 25 février 2026 s'inscrit dans cette continuité. Son objet était de transformer les travaux d'expertise et les partenariats constitués en actions politiques concrètes auprès des institutions européennes.

Le calendrier européen rend ce type de mobilisation particulièrement importante : entrée dans la phase d'application du règlement sur les services numériques (DSA), déploiement du règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act), transposition de la directive européenne 2024/1385 relative à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, et négociations relatives à la protection des enfants contre les violences sexuelles en ligne.

Trois objectifs principaux ont guidé cette mobilisation :

- **Structurer une coalition européenne durable**, réunissant des organisations féministes, des associations de protection de l'enfance et des structures expertes de la régulation numérique.
- **Renforcer l'influence institutionnelle du mouvement féministe européen**, en mobilisant les leviers parlementaires et en établissant un dialogue avec la Commission européenne.
- **Constituer un réseau transpartisan d'eurodéputé·es allié·es**, susceptibles de relayer les revendications de la coalition et de contribuer à leur traduction en initiatives politiques et législatives.

2 — Une coalition européenne structurée

— Réunion stratégique, 24 février 2026

La première journée a été consacrée à **la consolidation du partenariat européen, à la préparation des rencontres institutionnelles et à la définition des priorités communes.**

Les travaux ont associé **des organisations disposant d'expertises complémentaires :** défense des droits des femmes, protection de l'enfance, accompagnement des victimes, recherche universitaire, contentieux stratégiques, signalement des contenus illicites et régulation des plateformes numériques.

Le programme recense notamment les organisations suivantes :

- **Osez le Féminisme** et la **Coordination française pour le Lobby européen des femmes** (France) ;
- **Lobby européen des femmes** (Belgique / Union européenne) ;
- **Fondation pour l'Enfance, Point de Contact** et **Centre Hubertine Auclert** (France) ;
- **Sexual Exploitation Research Policy Institute**, SERP (Irlande) ;
- **Mediterranean Institute of Gender Studies**, MIGS (Chypre) ;
- **Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres** (Portugal) ;
- **Swedish Women's Lobby** (Suède), associé à la préparation sans représentante présente à Bruxelles selon le bilan initial.

La mobilisation a notamment permis de poser les **bases d'un fonctionnement collectif structuré**, la **mutualisation des ressources et des informations**, ainsi qu'une **feuille de route commune**. Les partenaires ont identifié plusieurs priorités pour assurer la continuité de leurs actions : organiser des réunions régulières, développer des outils communs de suivi institutionnel, coordonner les prises de position et rechercher des financements européens permettant de pérenniser la coalition.

L'objectif n'est pas de se substituer aux mobilisations nationales, mais d'en renforcer la portée en construisant une stratégie européenne commune.

3 — Une mobilisation institutionnelle ciblée

Rencontres avec le Parlement européen, 25 février 2026

La coalition a organisé une série de **rencontres avec des eurodéputé·es** et leurs équipes, appartenant à plusieurs groupes politiques.

La préparation des rendez-vous a reposé sur une cartographie des responsabilités parlementaires, des positions politiques et des domaines d'expertise des organisations participantes. Les délégations ont ainsi pu adapter leurs interventions aux compétences et aux priorités de chaque interlocuteur·rice.

Les échanges ont notamment concerné **des élu·es des groupes S&D, Renew Europe, PPE et The Left**, ainsi que des membres ou interlocuteur·rices des **commissions parlementaires** compétentes sur les libertés civiles (**LIBE**), les droits des femmes (**FEMM**) et le marché intérieur (**IMCO**).

Parmi les interlocuteur·rices inscrit·es dans le programme et le suivi figuraient notamment Evin Incir, Hélène Fritzon, Hanna Gedin, Kathleen Funchion, Emma Fourreau, Ana Catarina Mendes, Cynthia Ní Mhurchú, Paulo do Nascimento Cabral, Rosa Estaràs et Adrián Vázquez Lázara.

Les rencontres ont permis d'aborder plusieurs axes de plaidoyer :

- **La responsabilité des plateformes numériques.** La coalition a défendu une application effective du DSA, notamment concernant l'identification, la prévention et l'atténuation des risques systémiques liés aux violences sexuelles en ligne.
- **La lutte contre l'exploitation sexuelle en ligne.** Les organisations ont attiré l'attention sur les modèles économiques des plateformes pornographiques, l'exploitation sexuelle facilitée par les plateformes numériques et les formes de proxénétisme en ligne.
- **Les violences sexuelles facilitées par l'intelligence artificielle.** Les échanges ont porté sur les images intimes fabriquées sans consentement, les outils de « nudification » et les enjeux de responsabilité des entreprises développant ou diffusant ces technologies.
- **La protection des enfants en ligne.** La coalition a souligné l'urgence de renforcer les dispositifs européens de lutte contre les violences sexuelles sur les enfants, notamment dans le cadre des négociations sur le règlement CSAM.

Au-delà de la sensibilisation, **les organisations ont proposé aux parlementaires plusieurs formes d'engagement** : dépôt de questions écrites à la Commission européenne, demandes d'auditions, organisation d'événements parlementaires, interventions publiques et coopération régulière avec la coalition.

Rencontres avec la Commission européene, 25 février 2026

Une délégation restreinte a également rencontré des représentant·es de la **direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT)**, notamment de l'unité chargée de la protection des mineur·es et des autres risques sociétaux.

Cette rencontre a permis d'engager un dialogue sur la mise en œuvre des obligations européennes en matière de régulation numérique et sur les difficultés concrètes rencontrées par les victimes de cyberviolences.

La mobilisation a ainsi ouvert un **canal d'échange entre la coalition et les services de la Commission européenne** compétents en matière de responsabilité des plateformes.



4 – Retombées et premiers résultats

Constitution d’un réseau d’allié·es parlementaires

L'un des principaux résultats de la mobilisation a été **l'identification de plusieurs eurodéputé·es susceptibles de devenir des relais politiques durables**. Ce travail constitue une première cartographie stratégique permettant d'organiser des actions de plaidoyer ciblées selon les commissions parlementaires, les sensibilités politiques et les dossiers législatifs. La **diversité des groupes** représentés est un acquis important pour construire des alliances sur les différents textes européens concernés.

Une mobilisation collective sur le règlement CSAM

Dans le prolongement de la mobilisation, plusieurs organisations européennes ont signé une **déclaration commune appelant à éviter un vide juridique dans la détection des contenus d'abus sexuels sur enfants**. Adressée aux membres de la commission LIBE, cette déclaration soulignait les risques liés à l'expiration de la dérogation européenne autorisant certaines activités de détection volontaire, alors prévue pour le 3 avril 2026.

Le texte appelait les parlementaires à **permettre la prolongation rapide du dispositif temporaire**, afin de préserver les capacités de détection tout en poursuivant les négociations sur un cadre législatif permanent. **Douze organisations ont signé cette déclaration**, parmi lesquelles Osez le Féminisme, la CLEF, MIGS, SERP, le Swedish Women's Lobby et plusieurs associations françaises et portugaises.



5 – Enseignements politiques et limites

Les rencontres de Bruxelles ont permis de mieux comprendre les rapports de force qui structurent aujourd'hui la régulation numérique européenne.

Trois obstacles politiques majeurs ont été identifiés.

La polarisation du débat sur la protection des enfants en ligne.

Les négociations autour du règlement CSAM sont fortement marquées par les controverses relatives à la protection de la vie privée et à la surveillance des communications. La coalition doit donc développer un argumentaire juridiquement précis, articulant protection des enfants, efficacité des dispositifs et respect des droits fondamentaux.

La fragmentation des alliances parlementaires.

Les positions sur les dossiers numériques ne suivent pas systématiquement les clivages politiques traditionnels. Cette situation nécessite de construire des alliances adaptées à chaque texte et à chaque commission, dans un contexte politique également marqué par le renforcement de l'extrême droite.

L'instrumentalisation de la liberté d'expression.

Certaines initiatives destinées à renforcer la responsabilité des plateformes et à lutter contre les violences sexuelles en ligne sont présentées par leurs opposant·es comme des atteintes aux libertés individuelles. Face à ces arguments, le plaidoyer doit démontrer précisément la nature des violences concernées, les obligations juridiques applicables et les garanties nécessaires.



Session plénière du Parlement européen en juillet 2026. Christian Creutz/Union européenne 2026. Le Parlement européen renvoie le projet de loi sur la maltraitance des enfants au Conseil.

Conclusion

La mobilisation européenne organisée à Bruxelles les 24 et 25 février 2026 a marqué **une avancée importante dans la structuration d'un mouvement européen coordonné contre les cyberviolences sexistes et sexuelles**.

Dans la continuité des travaux engagés à Strasbourg en 2025, elle a permis de **consolider les partenariats associatifs**, d'**approfondir le dialogue avec les institutions européennes** et d'**identifier des relais politiques dans plusieurs groupes du Parlement européen**.

Elle a également démontré la **capacité des organisations participantes à mutualiser leurs expertises et à élaborer des réponses communes aux évolutions législatives européennes**, notamment en matière de protection des enfants contre les violences sexuelles en ligne.



contact

coalition@stopcyberviolence.eu

Alyssa Ahrabare, Responsable de plaidoyer d'Osez le Féminisme : alyssa.ahrabare@osezlefeminisme.fr

OSEZ LE FÉMINISME

La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes